

Rouen, le lundi 6 février 2023

| Opération Grand Site |

À Étretat, de nouveaux aménagements pour la sécurisation et la préservation des falaises

Dans l'objectif de sécuriser le déplacement des visiteurs et de permettre la renaturation des falaises, la commune d'Étretat, avec le soutien de différents acteurs dont le Département de la Seine-Maritime et le syndicat mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, procède actuellement à l'installation d'équipements de sécurité temporaires à certains endroits de la falaise d'Aval.

Reconnues mondialement, les falaises d'Étretat accueillent près de trois millions de visiteurs par an. Cette affluence génère des problématiques de mobilité pour les touristes et les habitants et impacte les paysages notamment par l'apparition de chemins officieux créés par le passage des visiteurs qui s'approchent du bord des falaises.

Ainsi, la Ville d'Étretat, en plus de ses panneaux installés sur le perré et rappelant les interdictions, a décidé de sécuriser le haut des falaises, entre l'aiguille et la pointe de la Courtine, en balisant les cheminements principaux, afin de dissuader les visiteurs de s'approcher du bord. Des piquets reliés par des fils sont en cours d'installation depuis ce lundi 6 février sur les secteurs les plus sensibles de la falaise d'Aval. Des comportements inadaptés sont régulièrement constatés sur le site, de ce fait, dans un objectif de pédagogie, les équipements seront accompagnés de panneaux supplémentaires sur lesquels des consignes de sécurité sont indiquées afin de rappeler aux visiteurs les comportements à adopter sur ce site remarquable et fragile.



La mise en place de ces équipements a pu être réalisée grâce à un travail coordonné entre la Ville d'Étretat et ses services techniques, le Département de la Seine-Maritime et le syndicat mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre, nouvellement créé.

La commune et les partenaires sont pleinement engagés pour diffuser les bons messages sur les comportements à adopter, participant à la préservation des paysages et à une découverte apaisée du grand site. En effet, l'installation des équipements de sécurité temporaires intervient dans le cadre d'une démarche globale de restauration de la falaise d'Aval menée par la Ville d'Étretat et par le syndicat mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre. L'installation de ces équipements est donc une phase préalable à la réalisation de l'étude globale de restauration qui est en cours. En attendant les conclusions et la mise en œuvre opérationnelle de l'étude, les visiteurs sont appelés à respecter les consignes présentes sur le site.

Prendre conscience des dangers et adapter son comportement sur le site en s'écartant du bord de la falaise, c'est se mettre en sécurité et participer à la préservation du site. En effet, franchir les équipements, et donc le chemin balisé et sécurisé, c'est se mettre en danger et fragiliser le paysage.

Pour rappel, le sentier du littoral/GR®21 traverse des milieux naturels sensibles, des propriétés publiques et privées où il convient d'adapter son comportement pour ne pas créer des désagréments sur ces espaces (chiens tenus en laisse, discrétion, feux et camping-sauvage interdits, emporter ses déchets avec soi...). Le sentier du littoral/GR®21 est un itinéraire de grande randonnée nécessitant un équipement adéquat et une bonne condition physique.

Les récents éboulements qui ont lieu sur le secteur Grand Site illustrent la fragilité des falaises. Les consignes demandant de s'éloigner du bord de falaises et de respecter les signalétiques en place sont valables pour l'ensemble du littoral.

Contacts presse :

Ville d'Étretat : Joël Jacob, Maire Adjoint – joel.jacob@ville-etretat.fr – 02 35 27 01 23

Département de la Seine-Maritime : Floriane Vanderpert – floriane.vanderpert@seinemaritime.fr – 02 35 03 57 39

Syndicat Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre : Estelle Clément – estelle.clement@seinemaritime.fr - 06 48 32 46 24